

NAVIGATION - BATEAUX/VAISSEAUX - OFFICIERS/ÉQUIPAGE

Amendements de 1997 à la Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance de brevets et de veille, fait à Londres le 7 juillet 1978, tel que modifié (Résolution MSC.66(68)

Londres, le **4 juin 1997**

Acceptation tacite des Parties le 1er juillet 1998 (adoptés conformément aux dispositions de l'article VIII b) vi) 2) bb de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, fait à Londres le 1er novembre 1974)

En vigueur le 1er janvier 1999

En vigueur pour le Canada le 1 janvier 1999

NAVIGATION - BATEAUX/VAISSEAUX - OFFICIERS/ÉQUIPAGE

Amendements de 1997 au Code de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (code STCW), fait à Londres le 7 juillet 1978, tel que modifié (Résolution MSC.67(68)

Londres, le **4 juin 1997**

Acceptation tacite des Parties le 1er juillet 1998 (adoptés conformément aux dispositions de l'article VIII b) vi) 2) bb de la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, fait à Londres le 1er novembre 1974)

En vigueur le 1er janvier 1999

En vigueur pour le Canada le 1 janvier 1999

POSTES

Actes du XXIIe Congrès de l'Union postale universelle

Beijing, le **14 octobre 1999**

Signé par le Canada le 14 septembre 1999

TRANSPORT

Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues, fait à Genève le 25 juin 1998

Signé par le Canada le 22 juin 1999

Note: Signature faite sans réserve quant à la ratification, acceptation ou approbation